



RPI du Trèfle

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Enfant :

Nom : Prénom :

Classe :

Date d'arrivée dans le RPI :

Si ramassage scolaire, point de montée dans le car :

Information sur le transport scolaire :

Le transport scolaire est subventionné par le Conseil Général d'école à école. Les trajets supplémentaires (*le ramassage assuré au plus près du domicile des parents et les sorties liées aux programmes scolaires*) constituent une charge qui est également répartie sur l'ensemble des élèves du regroupement, de la maternelle au CM2.

Aussi une contribution pour sorties scolaires est demandée à tous les parents. Pour information, pour l'année 2016/2017, le montant de cette contribution était de 53 € par enfant inscrit. Pour 2017/2018, la contribution sera fixée début 2018.

Règlement :

Vous recevrez de la Trésorerie de Fougères un avis de sommes à payer, courant Avril 2018.

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Adresse :

Déclare avoir pris connaissance de cette information.

A, le

Signature :